



## Conditions générales de vente et de livraison Goliath B.V.

### 1 DEFINITIONS

1.1 Les termes des présentes conditions signifient :

- (a) Client : la personne physique ou morale à laquelle Goliath adresse une offre ou qui s'oblige à l'achat de produits ;
- (b) Goliath : la société privée Goliath B.V. selon le droit néerlandais, statutairement domiciliée à Hattem et ayant ses bureaux à Vijzelpad 80 – (8051 KR) Hattem, inscrite auprès de la Chambre de Commerce sous le numéro 08052676 ;
- (c) Commande : une offre écrite ou orale du client concernant l'achat ou la livraison de produits ;
- (d) Contrat : la décision commune de Goliath et du Client de conclure un rapport juridique dans lequel Goliath accepte, en appliquant les dispositions reprises dans les présentes conditions, de livrer certains produits contre un paiement et/ou une prestation à effectuer par le Client ;
- (e) Force majeure : en plus de ce qui est précisé à cet effet dans la loi et la jurisprudence, toutes les causes provenant de l'extérieur, prévues ou imprévues, sur lesquelles Goliath ne peut pas exercer d'influence mais par lesquelles Goliath est dans l'incapacité de respecter ses obligations du contrat. Sont également comprises comme des causes extérieures : le danger de guerre, le terrorisme, l'émeute, l'acte de vandalisme, l'incendie, les dégâts occasionnés par l'eau, l'inondation, les grèves, l'occupation d'entreprise, les exclusions, les limitations d'importation et d'exportation, les mesures des pouvoirs publics, les défauts de machines, les dérangements concernant la livraison d'énergie ou de télécommunications, le tout aussi bien dans l'entreprise du vendeur que chez des tiers, auprès desquels le vendeur doit se procurer les matériaux nécessaires ou les matières premières requises entièrement ou partiellement, ainsi que lors du stockage, de la production, de l'assemblage, de l'emballage ou pendant le transport, en propre gestion ou pas ;
- (f) Parties : Goliath et le client ensemble ;
- (g) Produit : un produit, qui est livré par ou au nom de Goliath ou développé au niveau de jeux, de jouets ou produits afférents.

### 2 APPLICABILITE

2.1 Les présentes conditions générales s'appliquent à toute offre de Goliath et à tout contrat que Goliath conclut avec le client, sauf si le client agit en tant que consommateur, étant une personne physique qui agit pour des buts en dehors de son activité d'entreprise ou professionnelle.

2.2 Il peut uniquement être dérogé aux présentes conditions générales si les parties le conviennent explicitement et par écrit. Une dérogation convenue est explicitement valable pour l'offre, ou le contrat pour lequel la dérogation a été établie.

- 2.3 L'applicabilité des conditions (d'achat) générales du client est explicitement rejetée par les parties.
- 2.4 Pour autant que le client passe une commande chez un agent (commercial) agréé par Goliath, un contrat direct sera établi entre Goliath et le client.

### **3 OFFRES ET COMMANDES**

- 3.1 Tous les prix et toutes les offres de Goliath sont sans engagement, sauf si l'offre mentionne explicitement le contraire.
- 3.2 Une offre contraignante émise par Goliath est valable pendant quatorze jours, sauf si l'offre mentionne le contraire de façon explicite.
- 3.3 Toutes les communications, tous les conseils et toutes les garanties concernant les produits sont uniquement contraignant(e)s s'ils (elles) sont établi(e)s par écrit. Les échantillons ou images dans des dépliants, catalogues, annonces, emballages etc. visent uniquement à donner une impression du produit et ne sont pas contraignant(e)s.
- 3.4 Toute commande écrite du client constitue un contrat individuel, lequel contrat entre en vigueur à la date une fois qu'elle a été acceptée explicitement par Goliath. Une commande est considérée comme acceptée une fois qu'elle a été confirmée par écrit par Goliath et que cette confirmation a été envoyée en direct au client. Goliath est toujours habilitée à refuser ou limiter entièrement ou partiellement une commande ou la fréquence de commandes sans communiquer de raison.
- 3.5 Goliath se réserve le droit d'imposer une limite de crédit par commande ou par livraison, selon des conditions à préciser.

### **4 PRIX**

- 4.1 Les prix communiqués par Goliath sont exclusivement TVA et autres charges des pouvoirs publics exclus. Tous les produits sont livrés en franco, sauf si les parties en conviennent autrement explicitement et par écrit.
- 4.2 Les réductions éventuellement à fournir par Goliath au client sont calculées sur le prix TVA exclue et les autres frais éventuels tels que les frais de livraison, d'administration et de transport également exclus.
- 4.3 Pendant la durée du contrat, Goliath se réserve le droit de modifier le prix des produits à cause de circonstances imprévues ou dans les soixante jours après la publication de la modification des prix.

### **5 LIVRAISON**

- 5.1 Un éventuel délai de livraison convenu entre parties est considéré comme convenu approximativement. Les délais de livraison indiqués par Goliath ne sont pas considérés comme des délais fatals, sauf s'il en est mentionné autrement de façon explicite et écrite. L'unique dépassement d'un délai de livraison cité ne cause pas d'omission envers Goliath. En cas de dépassement de plus de trente jours du délai de livraison, le client peut annuler la commande sans avoir recours à une indemnité quelconque après qu'il ait permis à Goliath un délai

raisonnable pour respecter son obligation de livraison.

- 5.2 L'envoi et le transport des produits se font aux risques de Goliath, sauf s'il en est convenu autrement. Goliath choisit le mode d'envoi et de transport.
- 5.3 Sauf si les parties en conviennent autrement de façon explicite et écrite, un produit est considéré comme livré lorsqu'il est retiré par le client ou si le produit est livré par Goliath au domicile du client (franco).
- 5.4 Pour des envois d'une valeur de facture de moins de 750 euros TVA incluse, les frais d'envoi sont facturés.
- 5.5 Sans préjudice de l'article 5.4, le client est tenu d'acheter au minimum l'emballage standard d'un produit, ce qui peut consister en plusieurs produits.
- 5.6 Si le client veille lui-même au transport des produits étant donné qu'il les retire lui-même ou les fait retirer auprès de Goliath, le transport se fait aux frais et risques du client.

## **6 PAIEMENT**

- 6.1 Le règlement des factures de la société Goliath s'effectue à soixante jours nets date de livraison en France. Le paiement des produits livrés dans d'autres pays doit être effectué dans les trente jours suivant la date de facturation et indiqué de la façon communiquée par Goliath.
- 6.2 Le client n'est pas habilité à diminuer une créance du paiement d'un montant ni à compenser ou suspendre le paiement sans l'autorisation écrite de Goliath.
- 6.3 Si le paiement n'est pas effectué dans les trente jours ou dans le délai imposé, le client est considéré comme étant en défaut et Goliath est habilitée à porter en compte les intérêts commerciaux légaux ex article 6 :119a CV à partir de la date d'échéance et sans mise en demeure. Le client est également redevable à Goliath de tous les frais de recouvrement judiciaires pour le recouvrement de la créance ainsi que des frais pour l'obtention du recouvrement des frais extrajudiciaires. Les frais de recouvrement sont définis au minimum à quinze pour cent du montant de la facture, sauf si ceci n'est pas raisonnable selon les circonstances du cas.
- 6.4 Les paiements effectués par le client tendent toujours au paiement de tous les intérêts dus et des frais, en ensuite à la somme principale des factures qui sont impayées le plus longtemps, même si le client mentionne que le paiement se rapporte à une facture ultérieure.

## **7 RESERVE DE PROPRIETE**

- 7.1 Tous les produits livrés et les produits à livrer restent la propriété entière de Goliath jusqu'à ce que toutes les créances de Goliath sur le client soient entièrement payées. Le client est tenu de conserver minutieusement et les produits qui sont livrés sous réserve de propriété en identifiant clairement qu'ils appartiennent à Goliath.
- 7.2 La propriété des produits livrés est transférée lors du paiement intégral des produits concernés à Goliath.

- 7.3 Tous les produits livrés par Goliath sont supposés être la propriété de Goliath, même si ceux-ci sont détenus par le Client.
- 7.4 Le client n'est pas habilité à mettre en gage ni à grever de façon quelconque les produits relevant de la réserve de propriété.
- 7.5 Si des tiers souhaitent faire saisie ou établir ou faire valoir d'autres droits sur les produits livrés sous la réserve de propriété, le client est tenu d'en informer au plus vite Goliath.
- 7.6 Le client s'oblige à assurer les Produits livrés sous réserve de propriété et de les maintenir assurés contre les risques usuels (dont la responsabilité, l'incendie, la tempête, le vol et les dégâts occasionnés par l'eau) et à présenter la police de cette assurance sur première demande de Goliath à titre de consultation. En cas de dommage, le remboursement relatif aux produits par un assureur est entièrement pour Goliath.
- 7.7 Les produits livrés par Goliath qui relèvent de la réserve de propriété suite à cet article peuvent uniquement être vendus dans le cadre d'un exercice d'entreprise normal et ne peuvent jamais être utilisés comme moyen de paiement.
- 7.8 Dans le cas où Goliath souhaite exercer les droits de réserve de propriété repris dans cet article, le client autorise déjà maintenant à Goliath de façon inconditionnelle et irrévocable ou en désignant des tiers à pénétrer tous ces endroits où les propriétés de Goliath se trouvent et à reprendre ces produits.

## **8 RETOURS**

- 8.1 Le renvoi de produits par le client à Goliath est exclu, sauf s'il en est mentionné autrement par écrit.
- 8.2 Le renvoi d'un produit peut uniquement se faire après l'autorisation écrite préalable de Goliath et de la façon communiquée par Goliath. Les frais du renvoi sont à la charge du client.
- 8.3 Le renvoi est uniquement possible si les produits à renvoyer sont complets et non endommagés et dans l'emballage du produit original, non endommagé et fermé, ainsi que dans une boîte.

## **9 DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE**

- 9.1 Tous les droits de propriété intellectuelle concernant les produits reviennent exclusivement à Goliath ou à des tiers par lesquels Goliath a obtenu les droits en licence.
- 9.2 Il est interdit au client de (faire) modifier ou de (faire) éliminer l'indication quelconque concernant les droits, avertissements, informations ou l'indication de marques ou de noms (commerciaux) de Goliath ou de tiers sur les produits livrés.

## **10 RECLAMATIONS**

- 10.1 Le client est tenu de contrôler les produits livrés par Goliath lors de la réception et avant de procéder au stockage, à la revente ou l'utilisation. Si une livraison est endommagée lors de la réception ou démontre un défaut au colis, le client est tenu de communiquer immédiatement le dommage à Goliath, avec mention de la nature et du volume du dommage.

- 10.2 Les réclamations relatives aux produits livrés doivent être communiquées au plus vite après la découverte et en tout cas dans les dix jours après la date de livraison par écrit à Goliath avec mention de la nature de la réclamation, du numéro de facture et de la date de facture à laquelle la réclamation se rapporte. En cas de non-respect de ce délai de dix jours, le client est considéré comme ayant accepté la livraison, sauf si le défaut/la réclamation ne peut être constaté(e) raisonnablement dans ce délai et communiqué dans les sept jours à Goliath.
- 10.3 Les réclamations n'exemptent pas le client des obligations découlant pour lui du contrat.
- 10.4 La responsabilité de Goliath est limitée au crédit, à la réparation gratuite d'un produit défectueux ou au remplacement de ce produit ou d'une partie de ce dernier, selon l'estimation de Goliath. Goliath définit si le client doit renvoyer les produits défectueux étant donné le volume des codes EAN de l'emballage. Après réception des produits défectueux, Goliath rendra une note de crédit à concurrence de la valeur d'achat des Produits défectueux sous une semaine après le contrôle de l'envoi.

## **11 RESPONSABILITE**

- 11.1 Goliath n'est pas responsable de quelque dommage subi ou à subir par le client ou des tiers, se rapportant ou résultant du respect du contrat ou à défaut de celui-ci, sauf dans le cas de l'article 10 des présentes conditions.
- 11.2 Si et pour autant qu'une responsabilité quelconque puisse reposer sur Goliath (contractuelle ou légale), cette responsabilité est toujours limitée au montant du prix du produit concerné pour lequel cette responsabilité est créée.
- 11.3 Goliath n'est jamais responsable, ni sur la base de la loi, ni sur la base du contrat, du dommage consécutif que le client ou un tiers subit concernant (l'utilisation du) le produit. Goliath n'est pas responsable du dommage suite à l'infraction à des octrois, licences ou autres droits de tiers.
- 11.4 Goliath ne fera pas appel à des limitations de responsabilité comme précisé dans cet article si et pour autant que le dommage soit la conséquence directe d'une intention ou d'une faute grave de Goliath.
- 11.5 La responsabilité de Goliath en raison d'un manquement imputable au niveau du respect du contrat comme précisé dans cet article, n'est occasionnée que si le client met immédiatement Goliath en demeure par écrit, et permet un délai raisonnable pour remédier au manque et si Goliath reste en défaut de respecter ses obligations après ce délai de façon imputable.

## **12 SUSPENSION ET DISSOLUTION**

- 12.1 Si le client ne respecte pas, pas dûment ou pas à temps une obligation quelconque résultant pour lui du contrat, ainsi qu'en cas de (demande ou d'attribution) faillite, sursis de paiement, arrêt, liquidation ou de cession (envisagée ou non, partielle) de l'entreprise ou de créances du client, Goliath est habilitée à suspendre sans mise en demeure et sans intervention judiciaire l'exécution du contrat, ou à dissoudre entièrement ou partiellement ce dernier, sans que Goliath ne soit tenue à une quelconque indemnisation.
- 10.2 Si Goliath a des raisons valables de douter de la capacité de paiement du client, Goliath est

habilitée à reporter la livraison des produits jusqu'à ce que le client procure une sûreté pour le paiement sans droit d'indemnité.

### **13 CESSION**

13.1 Goliath est habilitée à céder entièrement ou partiellement ses droits et obligations du contrat à un tiers, à condition que Goliath en fasse mention par écrit au client et que la partie destinataire soit substituée entièrement dans les droits et obligations cédées au lieu de Goliath.

### **14 FORCE MAJEURE**

14.1 S'il y a du retard suite à un cas de force majeure, Goliath est habilitée à suspendre l'exécution du contrat sans intervention judiciaire et/ou à dissoudre entièrement ou partiellement le contrat. Le client est informé par écrit et sans retard irraisonnable d'un tel prolongement. Le dépassement suite à la force majeure ne donne pas droit à la dissolution entière ou partielle du contrat ni à une indemnité quelconque.

14.2 Si la force majeure dure plus de trois mois, alors aussi bien Goliath que le Client sont habilités à dissoudre entièrement ou partiellement le contrat par écrit, pour autant que la force majeure le justifie.

### **15 MODIFICATIONS**

15.1 Goliath se réserve le droit de modifier unilatéralement et/ou de compléter les présentes conditions.

15.2 Les modifications et/ou compléments entrent en vigueur trente jours après la communication des présentes conditions générales au client.

15.3 Les conditions générales modifiées ou complémentaires s'appliquent également aux contrats déjà existants à partir de 30 jours après la communication des conditions modifiées au client.

### **16 AUTRES DISPOSITIONS**

16.1 Si une disposition quelconque des présentes conditions générales et/ou d'un contrat conclu entre parties s'avère nulle ou est annulée, les autres dispositions des présentes conditions générales et/ou du contrat restent entièrement en vigueur et les parties se concerteront afin de convenir d'une nouvelle disposition à titre de remplacement de la disposition nulle ou annulée, dans laquelle le but et la tendance de la disposition nulle ou annulée sont envisagés au maximum. L'annulation d'une disposition lors d'une décision juridique n'empêche pas la validité des autres dispositions.

16.2 Les présentes conditions sont déposées auprès de la Chambre de Commerce sous le numéro d'inscription de Goliath.

16.3 En cas de contradiction entre les présentes conditions générales et le contrat (et/ou conditions de livraison spécifiques), les dispositions du contrat (et/ou conditions de livraison spécifiques) priment à l'exception de ce qui est précisé dans l'article 7.

16.4 Les présentes conditions générales sont établies en plusieurs langues. Les conditions établies en langue néerlandaise priment toujours vis-à-vis des conditions générales établies dans une autre

langue.

## **17 DIFFERENDS**

- 17.1 Le droit néerlandais est applicable à tous les contrats sur lesquels s'appliquent les présentes conditions générales. Les parties excluent l'application de la Convention de Vienne.
- 17.2 Les éventuels différends entre parties, résultant ou se rapportant aux présentes conditions générales ou à des offres et contrats exécuté(e)s dans le cadre des présentes conditions générales peuvent uniquement être soumis en première instance au juge compétent d'Amsterdam.